

Crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 400'000.- (HT) pour le développement et la gestion des compteurs électriques

1. PREAMBULE

Sur la même base que le crédit-cadre 2015-2019, qui a été prolongé jusqu'en 2022, avec lequel les Services industriels ont travaillé durant ces dernières années, un nouveau crédit-cadre pour la période mentionnée en titre est proposé pour répondre au développement des nouvelles installations ou les modifications des installations de comptage qui vont de pair avec le développement urbain.

Le projet SMART METERING, pour lequel une demande de crédit de Fr. 1'514'000.- a été acceptée le 30 novembre 2020, prévoit le remplacement de 80 % des compteurs existants par des compteurs dits « SMART » selon les bases légales. Toutefois, il ne prévoit pas les extensions et les modifications des installations de comptage ; raison de la présente demande.

Depuis 2010, le nombre de contrats réseaux a augmenté de plus de 15 %. Le nombre de compteurs est proportionnel à cette augmentation. La tendance est toujours en cours, ce qui implique d'acquérir et de gérer de nouveaux systèmes de mesures répondant aux exigences de l'Institut fédéral de métrologie (METAS). L'écoquartier « Résidence du Parc de la Sorne » nécessite à lui seul l'installation de 400 nouveaux compteurs qui seront installés principalement en 2023.

Ci-dessous, l'évolution du nombre de compteurs électriques installés dans le réseau, soit environ 800 compteurs supplémentaires en huit ans.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Nbre de compteurs	8'320	8'426	8'510	8'650	8'696	8'773	8'997	9'111

*Au 31.07.2022

L'EICom (Commission fédérale de l'électricité) impose que tous les investissements soient parfaitement identifiés dans des comptes spécifiques afin de les faire valider dans la valeur du réseau. Il est donc nécessaire d'imputer correctement les investissements du compte de fonctionnement dans un crédit-cadre spécifique. Ces crédits-cadres répondent parfaitement aux exigences émises par l'EICom et aux exigences du MCH2.

2. PLANIFICATION

L'étude réalisée par les Services industriels pour la gestion de son patrimoine permet de définir les montants suivants pour les investissements nécessaires afin d'assurer le développement et la gestion des compteurs électriques :

Libellé	Montant total du crédit-cadre (Fr.)	2023	2024	2025	2026	2027
Crédit-cadre 2015-2019 entretien et gestion des compteurs	400'000.-	100'000.-	75'000.-	75'000.-	75'000.-	75'000.-

3. DEMANDE DE CREDIT

La présente demande de crédit a pour but de financer le déploiement progressif des compteurs en ville de Delémont par les Services industriels en fonction de la demande réelle. Le montant du crédit est de Fr. 400'000.- (hors TVA) et il suit la planification prévisionnelle du chapitre 2.

4. FINANCEMENT

Le crédit-cadre de Fr. 400'000.-, prévu au plan financier des investissements, sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale (intérêts et amortissements) s'élèvera à Fr. 38'700.-/an (durée de vie moyenne des compteurs de 15 ans).

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			400'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable : 6.7 %		26'700.00
Durée de l'amortissement comptable : 15 ans		
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		12'000.00
Total de la charge financière annuelle		38'700.00

**L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2021.*

5. PREAVIS ET CONCLUSION

Ce crédit a été préavisé par les commissions communales comme suit :

- la Commission de l'énergie et des eaux a émis un préavis positif lors de sa séance du 21 septembre 2022 ;
- la Commission des finances a émis un préavis positif lors de sa séance du 3 octobre 2022.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 octobre 2022

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 25 octobre 2022 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 400'000.- (HT) pour le développement et la gestion des compteurs électriques est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 28 novembre 2022